



Credit a la consommation comment sans sortire en toute dignite

Par **calimero24**, le **09/02/2012** à **00:47**

Bonjour, rn rn actuellement j'ai 4 credit a la consommation ce qui me fait un total de 705 euro part mois sur un salaire de 2000 euro plus 350euro de loyer 150 euro edf plus la voiture nourriture comme tous le monde j'aimerais pouvoir baisser mes mensualite de 50% sans faire de rachat de credit et ne pas monter de dossier de surendettement ma question est comment faire et quelle demmarche faire au pret des organisme de credit car je suis comme beaucoup de personne je regle les mensualite et voit pas beaucoup mes creance diminuer certain notamment cetelem depuis a peut pres 15 a 20 ans que j'y suis et cofidis depuis a peut pres 10 a 15ans cela me ronge l'esprit alors que je veut rester le plus honnete avec eu j'en suis rendu a un point de me dire que tous c'est annee j'ai travailler me suis user pour les autre comment je suis desespererrn rn rn rn calimero24

Par **alterego**, le **09/02/2012** à **04:52**

Bonjour, rn rn Il faut prendre conscience que les taux pratiqués par ces organismes ne permettent à nombre d'emprunteurs pas de s'en sortir. rn rn Depuis la loi Lagarde les différends seuils des taux d'usure ne sont plus définis en fonction du type de crédit à la consommation mais selon leur montant. rn rn Ces taux sont très élevés qu'il s'agisse de prêts personnels, de crédit revolving ou de découvert. rn rn Pour cette raison nombre d'emprunteurs, à moins d'un retour rapide à meilleure fortune, sont condamnés, tôt ou tard, à déposer un dossier de surendettement à la BDF. Moralement mauvais passage qui permet l'effacement d'une partie importante des dettes sinon de toutes. rn rn Emprunter pour rembourser ce type de dette est la pire solution. rn rn Baisser les mensualités de 50%, vous paierez plus d'intérêts que vous ne

rembourserez d'emprunt, vous verrez encore moins vos dettes diminuer.
Prenez conscience de tout cela et surtout ne désespérez jamais. Nombreux sont ceux qui ont été piégés et plus encore seront piégés, un jour ou l'autre, par ce phénomène de consommation et la publicité qui l'accompagne qui donnent l'illusion de manquer toujours de quelque chose et conduit à l'endettement quand ce n'est pas au surendettement.
Cordialement

Par **fanfan**, le **15/02/2012 à 20:33**

BR je suis dans le meme cas que vous je suis retraitée seule et je dois rembourser finaref cofidis cetelem et ils me comptent des intérêts énormes à un tel point qu'en un an j'ai versé pour finaref 1100 EUROS Et ils me comptent 1200 e d'intérêts ; CETELEM me convoque chez l'huissier car je donne 100 e tous les mois et ce n'est pas assez pour eux ils veulent saisir mes meubles alors que je leur dois 1300 euros et que je respecte tous les mois mes acomptes; je suis en pleine dépression et pleure sans arrêt je dois aller aux rv Vendredi matin j'angoisse courage à vous aussi

Par **calimero24**, le **15/02/2012 à 20:40**

rassure toi il ne peuvent pas te saisir les meubles comme cela au pire des cas dépose un dossier de surendettement sinon l'association AFUB ils te diront quoi te dire

Par **fanfan**, le **16/02/2012 à 17:11**

merci je vais voir AFUB sur internet et te tiens au courant

Par **amajuris**, le **16/02/2012 à 17:38**

Bjr, attention le jour où ces organismes estimeront que les remboursements sont trop faibles, ils pourront vous assigner devant un tribunal pour obtenir un titre exécutoire contre vous. Sans oublier que vous mettez du temps à rembourser la dette s'augmente des intérêts dus. L'AFUB ne me semble pas être le bon interlocuteur dans votre cas, car les organismes de crédit ne sont pas des banques.

Par **alterego**, le **16/02/2012 à 20:24**

Bonjour
Dans la mesure où le comportement de ces organismes reste légal, l'AFUB ne peut rien faire pour l'un(e) comme pour l'autre.
Les décisions de justice que vous pouvez lire sur le site de l'AFUB ne concernent pas vos cas.
Cordialement

Par **fanfan**, le **17/02/2012 à 12:38**

br je suis allée au rv chez l huissier et j'ai trouvé un arrangement en augmentant de 30 e ma mensualité je suis tombé sur une personne un peu humaine dans ce monde cruel maintenant j aimerais bien trouver une solution pour financer et cofinancer car comme le dis le juriste ils peuvent nous mettre au tribunal mais n'y a-t-il pas possibilité d'obtenir un taux d'intérêt avec des mensualités fixes ,? merci et bonne journée

Par **Marion2**, le **17/02/2012 à 17:43**

Bonjour, Faites attention, car ce n'est pas l'huissier qui décide mais le créancier. Si CETELEM pense que 30€ supplémentaires par mois ce n'est pas suffisant, il peut demander un remboursement plus important. Il faut voir avec votre banque si elle peut racheter vos crédits, et vous rembourserez votre banque avec un seul crédit.

Par **fanfan**, le **19/02/2012 à 19:34**

BR mais l'arrangement c'est fait avec un représentant de chez CETELEM qui était présent chez l'huissier c'est donc CETELEM qui m'a donné l'accord. POUR MA BANQUE JE NE PENSE pas trouver un accord car je suis fichée en plus mon banquier m'enlève mon découvert autorisé de 700 e par mois en mai donc il doit m'avoir dans le collimateur et cela va énormément me gêner car cela me permettait de jongler pourtant 700 e ce n'est pas énorme comme somme bonne soirée